



Expliquez en détail quelle est l'erreur grave que vous croyez être contenue dans l'ordonnance, et quels changements devraient être apportés à l'ordonnance. **Si vous ne convainquez pas la Commission que l'ordonnance contient une erreur grave, votre demande pourra être rejetée sans la tenue d'une audience.**



**Demande de suspension**

- Je demande à la Commission de suspendre l'ordonnance objet de ma demande de révision.**  
Une ordonnance suspendue ne peut pas être mise à exécution.

Expliquez pourquoi vous demandez la suspension de l'ordonnance :

Joindre des feuilles supplémentaires au besoin

**Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel**

- Un appel a été déposé à la Cour divisionnaire à l'égard de l'ordonnance dont je demande la révision. Une ordonnance faisant l'objet d'un appel est automatiquement suspendue. **La Commission ne peut pas examiner votre demande de révision à moins qu'il ne décide d'abord de lever la suspension.**

Expliquez pourquoi la Commission devrait lever la suspension résultant de l'appel :

Joindre des feuilles supplémentaires au besoin





